

20. Dès que le Comité a terminé l'étude d'un projet de loi et après décision du Conseil exécutif, le secrétaire du Comité voit à son impression.

21. Aucun avis concernant un projet de loi ne peut être mis au feuillet de l'Assemblée nationale sans l'approbation écrite du leader parlementaire du gouvernement.

QUE le présent décret remplace le décret numéro 52-2017 du 31 janvier 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69590

Gouvernement du Québec

Décret 1301-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la convocation de l'Assemblée nationale du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'Assemblée nationale du Québec soit convoquée pour le mardi 27 novembre 2018 à 14 heures;

QUE le décret numéro 1266-2018 du 23 août 2018 soit modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69591

Gouvernement du Québec

Décret 1302-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT l'abrogation de certains décrets

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les décrets numéros 38-2016 du 28 janvier 2016, 42-2016 du 28 janvier 2016, 4-2017 du 16 janvier 2017, 979-2017 du 11 octobre 2017, 982-2017 du 11 octobre 2017, 983-2017 du 11 octobre 2017, 1028-2017 du 25 octobre 2017, 1029-2017 du 25 octobre 2017 et 554-2018 du 2 mai 2018 soient abrogés.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69592

Gouvernement du Québec

Décret 1303-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de madame Line Bérubé comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Line Bérubé, sous-ministre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État I, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs, avec le rang et les privilèges d'une sous-ministre, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 22 octobre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Line Bérubé comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69593

Gouvernement du Québec

Décret 1304-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de madame Manon Boucher comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Manon Boucher, vice-présidente aux relations territoriales et gouvernementales à la Société du Plan Nord, administratrice d'État II, soit nommée, à compter du 22 octobre 2018, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, au traitement annuel de 190 575 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Manon Boucher comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69594